



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

Titre II Affaires politiques

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

(Programme 4 du cadre stratégique pour la période 2018-2019)***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	6
Autres éléments d'information.	12
A. Opérations de maintien de la paix	14
1. Département des opérations de maintien de la paix	14
a) Direction exécutive et administration.	14
b) Programme de travail.	15
Sous-programme 1. Opérations.	18
Sous-programme 2. Questions militaires	20
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	23
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	28
c) Appui au programme	31

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 mai 2017).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).

*** [A/71/6/Rev.1](#).



2.	Département de l'appui aux missions	32
a)	Direction exécutive et administration	32
b)	Programme de travail	35
	Sous-programme 5. Appui administratif aux missions	36
	Sous-programme 6. Services d'appui intégrés	40
B.	Missions de maintien de la paix	42
1.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	43
2.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	46
Annexes****		
I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019	50
II.	Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019	54

**** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 5.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	109 648 400
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(2 608 200)
Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	(254 300)
Autres variations	(1 447 900)
Variation totale	(4 310 400)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019^a	105 338 000

^a Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 5.2 **Postes**

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	374	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 19 G(AC), 200 AL, 102 SM, 2 AN
Nouveaux postes	2	1 P-3 et 1 SM à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Reclassements	–	5 de SM à AL à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Transferts	–	7 SM, 1 AN et 24 AL au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Suppressions	(9)	1 GS (AC) relevant du sous-programme 5, 3 SM et 5 AL de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	367	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 9 P-2/1, 18 G(AC), 200 AL, 95 SM, 2 AN

Orientation générale

- 5.1 Le principal objectif du programme est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce au déploiement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Les textes portant autorisation des activités du programme sont les résolutions correspondantes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.
- 5.2 L'exécution du programme incombe au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions. Le Département des opérations de maintien de la paix assure

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AN = administrateur recruté sur le plan national; BO = budget ordinaire; G = agent des services généraux; (AC = Autres classes; 1^oC = 1^o classe); AL = agent local; RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint; SM = Service mobile; SSG = sous-secrétaire général.

l'étroite coordination de quatre sous-programmes interdépendants et complémentaires (opérations, questions militaires, état de droit et institutions chargées de la sécurité, et politiques, évaluation et formation) et s'acquitte de fonctions transversales pour planifier et appuyer les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qu'il dirige. Le Département de l'appui aux missions coordonne quant à lui deux sous-programmes dont l'objet est de fournir des services d'appui administratif et logistique aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales. Le programme couvre également deux missions de maintien de la paix : l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

- 5.3 Le Département des opérations de maintien de la paix formule les orientations stratégiques à suivre pour toutes les opérations dont la responsabilité lui incombe et dont il assure la direction et la gestion. Ces opérations comprennent toutes les opérations de maintien de la paix classiques et multidimensionnelles qui comportent un volet militaire ou policier et qui peuvent comprendre des éléments de pérennisation et de consolidation de la paix, ainsi que certaines missions politiques spéciales, approuvées par les organes intergouvernementaux compétents. Le Département dirige également le mécanisme d'évaluation et de planification intégrées des opérations, nouvelles ou en cours dont il a la charge.
- 5.4 Le Département de l'appui aux missions fournit, conformément à son mandat, des services d'appui administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, aux missions politiques spéciales et aux autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain dans les domaines suivants : ressources humaines; finances et budget; déontologie et discipline; logistique; informatique et communications.
- 5.5 Pour exécuter le programme, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions mèneront leurs travaux de façon concertée et cohérente dans le cadre d'organes de décision communs et au moyen de ressources communes, en mettant en pratique une vision, une orientation et un ensemble de principes directeurs communs. Ils veilleront à ce que l'ONU agisse de façon concertée dans les pays où des missions intégrées de maintien de la paix sont menées aux côtés des activités exécutées par d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. À cet effet, ils mèneront des activités d'évaluation et de planification intégrées qui traduiront une vision partagée ainsi que des objectifs et des résultats à atteindre d'un commun accord et une définition claire des fonctions et attributions de chaque entité. Dans le cadre des mandats existants, ils continueront de s'employer à renforcer la coordination avec les partenaires du système, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs, notamment les institutions financières internationales et les organisations régionales, afin que l'ONU soit davantage en mesure de maintenir la paix et la sécurité internationales. Parallèlement, des progrès durables devront être faits dans les domaines de la sécurité, de la réconciliation nationale et du développement, compte tenu de l'interdépendance de ces éléments dans les pays qui sortent d'un conflit. Les stratégies régionales et sous-régionales de maintien de la paix et les stratégies politiques pour la conduite d'opérations multiples continueront aussi d'être privilégiées, selon que de besoin.
- 5.6 Dans cette perspective, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les autres départements et organismes concernés organiseront et mèneront les activités de maintien de la paix de sorte à favoriser la consolidation de la paix et la prévention à long terme de la reprise de conflits armés, en coordination avec la Commission de consolidation de la paix. Pour renforcer l'efficacité du programme, on continuera d'élaborer des orientations fondées sur les pratiques de référence et les leçons tirées de l'expérience du maintien de la paix et à évaluer les progrès de leur application, de même que l'on continuera de mettre l'accent sur une

plus grande cohésion dans l'action et de veiller à ce que tout le personnel de maintien de la paix reçoive une formation adaptée à ses besoins.

- 5.7 Au cours de la l'exercice biennal 2018-2019, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions concentreront leurs efforts sur les objectifs stratégiques et opérationnels et les objectifs d'appui suivants : la poursuite de la réforme et de la revitalisation du maintien de la paix conformément aux recommandations figurant dans : a) le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations » (A/70/95-S/2015/446) et le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682), comme indiqué dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 25 novembre 2015 (S/PRST/2015/22) et le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/70/19), recommandations que l'Assemblée générale a fait siennes dans sa résolution 70/268; b) le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité qui contient les conclusions de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (S/2015/716), tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2242 (2015); c) le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968-S/2015/490), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/262 et par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2282 (2016); le renforcement de la planification stratégique et opérationnelle, y compris la stratégie de constitution des forces, le déploiement, la gestion et la transition dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'élaboration d'une stratégie de sortie; la facilitation d'une unicité de vue et d'une démarche cohérente entre le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes sur l'orientation future des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que des différentes opérations dans d'autres situations de conflit; l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; la poursuite du renforcement et de la professionnalisation des capacités institutionnelles afin d'analyser et de relever les défis stratégiques et opérationnels actuels.
- 5.8 Les deux départements informeront les États Membres de toutes les phases des opérations de maintien de la paix, en tenant particulièrement compte des besoins des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs ou de personnel de police qui doivent pouvoir décider en toute connaissance de cause de participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'objectif du programme est de tenir les parties, notamment les États Membres, pleinement et rapidement informées des questions relatives à l'appui aux missions. Dans le cadre d'une gestion intégrée, on accordera une attention particulière à la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain. Conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'effectuer le recrutement sur une base géographique aussi large que possible et de continuer de tenir compte de la problématique hommes-femmes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2122 (2013) du Conseil.
- 5.9 Le Département des opérations de maintien de la paix continuera de s'attacher à renforcer la planification et le contrôle des missions, à s'acquitter des mandats que lui confie le Conseil de sécurité, notamment ceux qui concernent la protection des civils, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix (à savoir l'assentiment des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et pour la défense d'une mission autorisée par le Conseil de sécurité), et à

recenser, accroître et utiliser les ressources destinées au maintien de la paix compte tenu des capacités.

- 5.10 Des stratégies et des plans seront exécutés pour mettre en place, gérer et diriger les opérations de maintien de la paix et développer les capacités requises pour faire face à des situations de conflit et d'après conflit très diverses. Pour faciliter l'application des accords de paix conclus par les parties à un conflit, il est indispensable d'exécuter rapidement et efficacement les mandats définis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces mandats peuvent prévoir les activités suivantes : surveiller les cessez-le-feu et les zones tampons; protéger les civils; offrir une protection particulière aux femmes et aux enfants; parer aux problèmes de sécurité et de protection que rencontrent les femmes et les filles en période de conflit armé et au lendemain des conflits; assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants; appuyer la réforme des structures militaires; former, conseiller et accompagner les forces de police du pays hôte; contribuer à la création de conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées; promouvoir des réformes électorales et judiciaires et aider les administrations civiles; appuyer les mécanismes politiques visant à consolider la paix et l'autorité de l'État; observer les atteintes au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, les dénoncer et contribuer à les prévenir; coordonner la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions et les programmes de lutte contre les engins explosifs improvisés; protéger le patrimoine culturel dans la mesure du possible et du nécessaire; faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; élaborer une stratégie de sortie tout en maintenant des relations avec le pays hôte.
- 5.11 Mettant à profit les réformes lancées dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le Département de l'appui aux missions s'attachera à atteindre l'excellence opérationnelle dans l'apport de solutions d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables aux missions de maintien de la paix. Dans sa poursuite de l'excellence, il œuvrera à garantir des résultats cohérents, fiables et durables pour les clients du système et les parties extérieures. Pour gérer les progrès accomplis, il renforcera sa capacité d'orienter, de suivre et d'évaluer ses opérations en tenant compte d'un ensemble équilibré d'objectifs, de cibles et d'indicateurs de résultats, essentiellement destinés à permettre l'exécution des mandats, à améliorer l'efficacité et l'efficacité des services qu'il fournit, à promouvoir l'utilisation prudente des ressources, à renforcer le respect des normes et des valeurs de l'ONU et à mener des activités dans le respect des règles et règlements. Pour apporter les améliorations nécessaires, le Département mettra également à exécution des mesures prioritaires essentielles, dont le renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration des solutions technologiques, la fourniture rapide d'un appui, le renforcement de la gestion de l'environnement et l'intensification de la lutte contre les conduites répréhensibles, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il continuera d'entretenir des contacts et d'avoir des échanges avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, conformément à son mandat.
- 5.12 Dans le cadre du programme, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix fourniront un soutien fonctionnel et technique au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de donner suite aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ils appliqueront les recommandations du Comité spécial qui auront été approuvées par l'Assemblée générale.

Vue d'ensemble des ressources

- 5.13 Le montant total des ressources demandées au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 105 338 000 dollars avant actualisation des coûts, dont 10 478 100 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix,

8 251 500 dollars pour le Département de l'appui aux missions, 67 190 500 dollars pour l'ONUST et 19 417 900 dollars pour l'UNMOGIP, ce qui représente une diminution nette de 4 310 400 dollars (soit 3,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables et à l'effet-report sur l'exercice biennal de postes créés en 2016-2017 et réductions liées à la suppression échelonnée de postes; b) transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres; c) autres variations. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

5.14 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 5.3 à 5.5.

Tableau 5.3 Ressources financières, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

			Variation					Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
	2014-2015 (dépenses effective)s	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations						
A. Opérations de maintien de la paix												
1. Département des opérations de maintien de la paix												
a) Direction exécutive et administration	1 451,1	1 284,7	-	-	-	(12,6)	(12,6)	(1,0)	1 272,1	37,3	1 309,4	
b) Programme de travail												
1. Opérations	5 235,3	5 425,1	-	-	-	(13,4)	(13,4)	-	5 411,7	157,3	5 569,0	
2. Questions militaires	1 053,7	927,2	-	-	-	(11,6)	(11,6)	-	915,6	21,0	936,6	
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 511,4	1 509,1	-	-	-	(11,2)	(11,2)	(0,7)	1 497,9	52,5	1 550,4	
4. Politiques, évaluation et formation	510,7	650,2	-	-	-	-	-	-	650,2	17,2	667,4	
Total partiel (b)	8 311,0	8 511,6	-	-	-	(36,2)	(36,2)	(0,4)	8 475,4	248,0	8 723,4	

Titre II Affaires politiques

	Variation											Actuali- sation (montant prévu)
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pour- centage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2018-2019 (montant prévu)	
c) Appui aux programmes	1 719,1	974,1	(222,3)	-	-	(21,2)	(243,5)	(25,0)	730,6	28,7	759,3	
Total partiel (1)	11 481,3	10 770,4	(222,3)	-	-	(70,0)	(292,3)	(2,7)	10 478,1	314,0	10 792,1	
2. Département de l'appui aux missions												
a) Direction exécutive et administration	2 248,6	2 084,4	-	-	-	(7,3)	(7,3)	(0,4)	2 077,1	70,5	2 147,6	
b) Programme de travail												
5. Appui administratif aux missions	2 678,9	3 248,9	-	-	-	(128,9)	(128,9)	(4,0)	3 120,0	74,8	3 194,8	
6. Services d'appui intégrés	3 277,3	3 054,4	-	-	-	-	-	-	3 054,4	88,7	3 143,1	
Total partiel (b)	5 956,1	6 303,3	-	-	-	(128,9)	(128,9)	(2,0)	6 174,4	163,5	6 337,9	
Total partiel (2)	8 204,7	8 387,7	-	-	-	(136,2)	(136,2)	(1,6)	8 251,5	234,0	8 485,5	
Total partiel (A)	19 686,0	19 158,1	(222,3)	-	-	(206,2)	(428,5)	(2,2)	18 729,6	548,0	19 277,6	
B. Missions de maintien de la paix												
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	68 652,3	68 196,7	151,0	-	(254,3)	(902,9)	(1 006,2)	(1,5)	67 190,5	2 213,3	69 403,8	
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	19 760,5	22 293,6	(2 536,9)	-	-	(338,8)	(2 875,7)	(12,9)	19 417,9	807,1	20 225,0	
Total partie (B)	88 412,8	90 490,3	(2 385,9)	-	(254,3)	(1 241,7)	(3 881,9)	(4,3)	86 608,4	3 020,4	89 628,8	
Total (1)	108 098,8	109 648,4	(2 608,2)	-	(254,3)	(1 447,9)	(4 310,4)	(3,9)	105 338,0	3 568,4	108 906,4	

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

	2014-2015 dépenses effectives	2016-2017 montant prévu	2018-2019 montant prévu
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	20 269,6	20 623,9	20 803,5
b) Programme de travail	144 246,5	143 292,2	144 148,5
c) Appui aux programmes	26 224,0	24 921,3	26 818,1
Total partiel (1)	190 740,1	188 837,4	191 770,1
2. Département de l'appui aux missions			
a) Direction exécutive et administration	22 510,7	24 198,1	24 411,4
b) Programme de travail	112 721,4	113 185,2	115 202,0
Total partiel (2)	135 232,1	137 383,3	139 613,4
Total (2)	325 972,2	326 220,7	331 383,5

3) *Ressources extrabudgétaires*

	2014-2015 dépenses effectives	2016-2017 montant prévu	2018-2019 montant prévu
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	14 313,7	20 724,7	21 692,2
b) Programme de travail	98 350,8	94 438,5	95 015,4
c) Appui aux programmes	1 053,2	1 206,0	1 165,5
Total (3)	113 717,7	116 369,2	117 873,1
Total (1), (2) et (3)	547 788,7	552 238,3	(2 608,2) – (254,3) (1 447,9) (4 310,4) (3,9) 105 338,0 3 568,4 558 163,0

Tableau 5.4 Postes

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^a		Ressources extrabudgétaires ^b			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
SSG	5	5	–	–	–	–	–	–	5	5
D-2	6	6	–	–	8	8	–	–	14	14
D-1	7	7	–	–	23	23	–	–	30	30
P-5	9	9	–	–	82	82	7	7	98	98
P-4/3	13	14	–	–	479	479	36	36	528	529
P-2/1	9	9	–	–	14	14	–	–	23	23
Total partiel	51	52	–	–	606	606	43	43	700	701
Services généraux										
1 ^{re} classe	–	–	–	–	20	20	1	1	21	21
Autres classes	19	18	–	–	230	230	18	18	267	266
Total partiel	19	18	–	–	250	250	19	19	288	287
Autres catégories										
Agents locaux	200	200	–	–	–	–	–	–	200	200
Agents du Service mobile	102	95	–	–	–	–	–	–	102	95
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
Total partiel	304	297	–	–	20	20	1	1	325	318
Total	374	367	–	–	856	856	62	62	1 292	1 285

^a Comprend 856 postes financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [8 D-2, 23 D-1, 82 P-5, 279 P-4, 200 P-3, 14 P-2, 20 G(1°C), et 230 G(AC)].

^b Comprend 62 postes, dont 30 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix (2 P-5, 24 P-4/3 et 4 G(AC)); 27 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines [5 P-5, 11 P-4/3 et 11 G(AC)]; 5 postes financés au moyen du compte spécial pour l'appui au programme des activités de fond financées au moyen de ressources extrabudgétaires [1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)].

Tableau 5.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Opérations de maintien de la paix			
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	1,2	6,3	18,4
b) Programme de travail	8,0	43,5	80,6
c) Appui aux programmes	0,7	8,1	1,0
Total partiel	9,9	57,9	100,0
2. Département de l'appui aux missions			
a) Direction exécutive et administration	2,0	7,4	-
b) Programme de travail	5,9	34,7	-
Total partiel	7,9	42,1	-
B. Missions de maintien de la paix			
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	63,8	-	-
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	18,4	-	-
Total partiel	82,2	-	-
Total	100,0	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 5.15 La variation s'explique par la non-reconduction des dépenses non renouvelables d'un montant total de 2 536 900 dollars relatives à l'aménagement des nouveaux locaux du siège de l'UNMOGIP et par l'augmentation de 151 000 dollars qui correspond à l'effet-report d'un poste P-4 créé durant l'exercice 2016-2017 en application de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale à l'appui de l'ONUST et une diminution de 222 300 dollars tenant à la suppression d'un poste P-4 intervenue au cours de l'exercice 2016-2017.

Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres

- 5.16 La diminution de 254 300 dollars des crédits demandés reflète une réaffectation des ressources au sein de la section, notamment la suppression proposée de quatre postes [2 SM et 2 postes G(AL)], le déclassement de quatre postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local et la création de deux postes (1 P-3, 1 SM) à l'ONUST pour l'exercice biennal 2018-2019.

Autres variations

- 5.17 Une réduction de 1 447 900 dollars sera rendue possible par les gains d'efficacité qu'il est prévu de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019. La réduction proposée découle de ce que les entités concernées font pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Ces gains d'efficacité reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des

anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019. Pour les entités visées au chapitre 5, il en résulte une réduction de 1 447 900 dollars au titre des postes et autres objets de dépense, qui correspond à la suppression de cinq postes [1 SM, 1 G(AC) et 3 G(AL)] et au déclassement d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local, ainsi que des réductions au titre des autres objets de dépense relevant du Département des opérations de maintien de la paix (70 000 dollars), du Département de l'appui aux missions (136 200 dollars), de l'ONUST (902 900 dollars) et de l'UNMOGIP (338 800 dollars).

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 5.18 Des ressources d'un montant estimatif de 331 383 500 dollars (qui financeront notamment 856 postes) provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2018-2019 viendront s'ajouter aux ressources extrabudgétaires et à celles prévues au budget ordinaire. Un poste supplémentaire de directeur du Service de la lutte antimines (D-2) relevant du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité a été approuvé au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/287](#) afin de renforcer la gestion et le contrôle de l'appui fourni aux opérations de maintien de la paix par le Service de la lutte antimines, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, dans les domaines du déminage, de la lutte contre les engins explosifs improvisés et de la gestion des stocks d'armes et de munitions. Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 117 873 100 dollars (qui financeront notamment 62 postes et des dépenses opérationnelles), sont prévues pour l'exercice biennal 2018-2019 à l'appui du programme de travail établi au titre du chapitre 5, Opérations de maintien de la paix.
- 5.19 L'UNMOGIP reçoit par ailleurs des contributions en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire et restent essentielles à l'exécution de ses mandats. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, l'UNMOGIP s'attend à recevoir des pays hôtes des contributions en nature d'une valeur estimée à 1 451 756 dollars, au titre des services de sécurité et des transports terrestres.

Autres éléments d'information

- 5.20 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont pris des mesures visant à renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité. Il s'agit notamment d'évaluer l'efficacité des dispositifs de commandement et de conduite des opérations de maintien de la paix, de créer un cadre intégré de déontologie et de discipline et de renforcer les mesures d'application du principe de responsabilité dans la gestion des ressources de l'Organisation. Début 2012, les deux départements ont approuvé l'évaluation qui a été faite de l'efficacité de leurs dispositifs de commandement et de conduite des opérations aux fins des opérations de maintien de la paix. Selon la principale conclusion de l'évaluation, les politiques régissant actuellement le commandement et le contrôle soulignaient bien les liens de collaboration essentiels au fonctionnement des missions de maintien de la paix.
- 5.21 Conformément à la résolution [58/269](#) de l'Assemblée générale, les ressources d'un montant de 561 200 dollars consacrées aux activités de suivi et d'évaluation sont imputées au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour un total de 66 mois de travail (56 mois pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 pour les agents des services généraux).

5.22 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 5.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 5.6 Répartition des publications

Publications	2014-2015 (nombre effectif)			2016-2017 (montant prévu)			2018-2019 (montant prévu)		
	Support papier	Support électronique	Papier et électronique	Support papier	Support électronique	Papier et électronique	Support papier	Support électronique	Papier et électronique
En série	–	–	17	–	–	18	–	–	18
Isolées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	–	–	17	–	–	18	–	–	18

5.23 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions entretiennent de solides partenariats avec les organismes des Nations Unies afin d'exploiter au mieux les compétences techniques du système et d'éviter les doublons, autant que possible. Ainsi, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont chargés de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, s'emploient ensemble à fournir un appui cohérent en matière de police, de justice et de répression dans le cadre des missions et en situation de crise et à aider les équipes de pays des Nations Unies et les missions à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes complémentaires dans les domaines de l'état de droit, de la justice et de la sécurité. Ces mesures visent par ailleurs à assurer une coordination stratégique de haut niveau avec leurs principaux partenaires. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions participent à plusieurs dispositifs interinstitutions s'occupant de questions concernant l'ensemble des missions. En tant que coprésident du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui regroupe 24 organismes, fonds et programmes, le Département des opérations de maintien de la paix conduit les travaux sur l'élaboration de solutions adaptées à la menace mouvante que représentent les groupes armés et les bandes criminelles centrés sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité, les politiques de prévention de l'extrémisme violent et l'appui à la planification et aux opérations fournis aux missions. Membre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, constituée de 14 départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix s'emploie à renforcer la collaboration avec ses partenaires du système et la coordination et la cohérence de l'action qu'ils mènent pour faciliter la réforme nationale du secteur de la sécurité. Le Département des opérations de maintien de la paix préside également le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, auquel appartiennent 12 entités du système des Nations Unies participant à la lutte antimines et qui a pour mission de coordonner l'élaboration des politiques et la prestation des services relatifs à la lutte antimines partout dans le monde. Parmi les autres dispositifs interinstitutions, on trouve le Groupe de travail des Nations Unies pour le développement-Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le Groupe de contact pour la consolidation de la paix, le Groupe de travail ONU-Banque mondiale et l'Équipe spéciale chargée du New Deal. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont également représentés au sein du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et de son groupe directeur. Ces derniers sont chargés d'élaborer des mesures

de sécurité à l'intention de l'ensemble des entités appliquant le régime commun des Nations Unies. Aux côtés du Département des affaires politiques, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Département de la gestion, du Département de l'information, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont également des membres actifs du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, dont le principal objectif est de mettre à profit les synergies internes à l'Organisation et de faire des économies d'échelle en rassemblant, en un centre unique basé au Siège, l'ensemble des activités de gestion des crises survenant sur le terrain, pour donner aux principaux dirigeants de l'ONU une perspective opérationnelle commune.

A. Opérations de maintien de la paix

1. Département des opérations de maintien de la paix

a) Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 272 100 dollars

- 5.24 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix se compose du secrétariat du Bureau du Secrétaire général adjoint, du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, et du Bureau du Chef de cabinet, qui comprend le Service administratif, la Section des affaires publiques et le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises. Le Service administratif fait l'objet d'une présentation distincte, puisque ses fonctions couvrent seulement l'appui aux programmes pour l'ensemble du Département des opérations de maintien de la paix et pour le Département de l'appui aux missions.
- 5.25 Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix dirige et supervise les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au nom du Secrétaire général et leur fournit des orientations politiques et générales et des directives stratégiques en fonction des mandats assignés par le Conseil de sécurité. Il fait des recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives en matière de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition (par des partenariats conclus avec les organisations régionales et d'autres partenaires des opérations de maintien de la paix) et de protection des civils. Il entretient également des contacts de haut niveau avec le Conseil de sécurité, avec les parties au conflit et les États Membres et avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays fournissant un appui financier pour l'application des mandats prescrits par le Conseil.
- 5.26 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de direction et d'administration et à formuler les orientations politiques et stratégiques à l'intention du Département des opérations de maintien de la paix et des missions administrées par le Département.

Tableau 5.7 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu [pourcentage]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
b) Respect des délais de soumission des documents dont les organes intergouvernementaux ont besoin pour leurs réunions	Respect des délais de soumission des documents [pourcentage]	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
c) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
d) Renforcement de l'orientation stratégique et opérationnelle, de la planification, du déploiement et de la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales conduites par le Département des opérations de maintien de la paix	Définition et réalisation de grands objectifs pour toutes les opérations et missions dirigées par le Département [pourcentage]	Objectif	100	100	90	80
		Estimation		100	90	80
		Résultats effectifs			100	100
e) Unité de vues du Secrétariat, des États Membres et des autres parties prenantes quant aux futures orientations du maintien de la paix et des différentes opérations	Réalisation des objectifs concernant la mise en œuvre des programmes de réforme pendant l'exercice [pourcentage]	Objectif	90	90	85	80
		Estimation		90	85	80
		Résultats effectifs			100	80

Facteurs externes

5.27 Le Bureau du Secrétaire général adjoint atteindra les objectifs visés et parviendra aux réalisations escomptées si les États Membres fournissent l'appui politique ainsi que les ressources et les capacités financières nécessaires à l'exécution des mandats des missions et les partenaires du maintien de la paix apportent le soutien nécessaire.

Produits

5.28 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 5.8.

Tableau 5.8 Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
1. Exposé présenté à la séance officielle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	1
2. Exposé présenté à la séance officielle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1
Autres services :	
3. Exposés au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	37
4. Exposés à l'Assemblée générale et aux organes subsidiaires sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	4
Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et missions spéciales :	
5. Visites dans les principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ainsi que dans d'autres États Membres pour nouer des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	15
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations :	
6. Réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur le maintien de la paix, et séances d'information à leur intention;	42
Apports à des produits communs :	
7. Contributions au rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	

5.29 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 5.9.

Tableau 5.9 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 242,4	1 242,4	3	3
Autres objets de dépense	42,3	29,7	—	—
Total partiel	1 284,7	1 272,1	3	3

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Quotes-parts hors budget ordinaire	20 623,9	20 803,5	59	59
Ressources extrabudgétaires	20 724,7	21 692,2	30	30
Total	42 633,3	43 767,8	92	92

5.30 Le montant de 1 272 100 dollars permettra de reconduire trois postes [1 SGA, 1 D-1 et G(AC)] (1 242 400 dollars), et de financer les objets de dépense autres que les postes (29 700 dollars) pour les voyages et les frais de représentation afin d'appuyer l'exécution du mandat du Bureau du Secrétaire général adjoint. La réduction nette de 12 600 dollars, au titre des voyages, s'explique par les gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019.

5.31 Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 20 803 500 dollars, qui permettront de financer 59 postes et de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits au titre de la composante direction exécutive et administration du Département. En outre, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 21 692 200 dollars seront prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix afin d'aider le Département à mener à bien des projets dans des domaines tels que la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'état de droit, les pratiques exemplaires et la formation.

b) Programme de travail

5.32 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 5.10.

Tableau 5.10 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
1. Opérations	5 425,1	5 411,7	15	15
2. Questions militaires	927,2	915,6	3	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 509,1	1 497,9	3	3
4. Politiques, évaluation et formation	650,2	650,2	3	3
Total partiel	8 511,6	8 475,4	24	24
Quotes-parts hors budget ordinaire	143 292,2	144 148,5	376	376
Ressources extrabudgétaires	94 438,5	95 015,4	27	27
Total	246 242,3	247 639,3	427	427

Sous-programme 1 Opérations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 411 700 dollars

- 5.33 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau des opérations. Le Bureau est composé de trois divisions : la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II, et la Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine. Les divisions sont composées d'un total de sept équipes opérationnelles intégrées et de l'équipe de coordination et de planification pour la Somalie au Siège. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1).

Tableau 5.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Mener efficacement toutes les activités de planification, de mise en place et d'aménagement des opérations de maintien de la paix prescrites par le Conseil de sécurité et mettre en pratique les résolutions de l'Assemblée générale applicables

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Communication plus efficace, et bien adaptée au contexte et à la mission, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux compétents et aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix	i) Pourcentage accru de recommandations du Secrétaire général, y compris celles préconisant la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou des aménagements majeurs des opérations existantes, qui sont reprises dans les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres organes intergouvernementaux concernés	Objectif	94			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
b) Gestion efficace et rationnelle des opérations de maintien de la paix	ii) Pourcentage de recommandations du Secrétaire général adressées au Conseil de sécurité qui tiennent compte des consultations tenues avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'autres États Membres concernés	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
	i) Pourcentage d'activités de planification intégrée menées à bien dans le respect des conditions posées par le Conseil de sécurité quant au fond et aux délais concernant la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou l'aménagement des opérations en cours	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Pourcentage des opérations de maintien de la paix dont les documents de planification stratégique essentiels ont été mis à jour	Objectif Estimation Résultats effectifs	80		

Facteurs externes

- 5.34 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties au conflit coopèrent et sont disposées à régler leurs différends de façon pacifique; b) les partenaires du maintien de la paix apportent le soutien nécessaire; c) les conditions de sécurité autorisent la mise en place ou la poursuite des opérations de maintien de la paix.

Produits

- 5.35 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 5.12.

Tableau 5.12 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Conseil de sécurité</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants :	
1. Rapports du Secrétaire général sur les questions liées aux opérations de maintien de la paix	40
Autres services	
2. Exposés au Conseil de sécurité sur des questions liées aux opérations de maintien de la paix	100
3. Exposés à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires sur des questions liées aux opérations de maintien de la paix	2
4. Conseils d'experts et informations à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur différents aspects des opérations de maintien de la paix	80
Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales :	
5. Conseils et appui spécialisés aux opérations de maintien de la paix sur des aspects stratégiques, décisionnels, politiques, opérationnels et techniques (nombre de cas)	900
6. Évaluations ou examens stratégiques intégrés consacrés à des opérations de maintien de la paix pour examiner les stratégies appliquées, les difficultés rencontrées ou les possibilités à saisir en ce qui concerne l'exécution des mandats, et formulation de recommandations	7
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
7. Réunions annuelles avec l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Bruxelles et à New York	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
8. Consultations et accords structurels avec des organisations régionales et entre elles afin de promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations	10
9. Fourniture de conseils techniques sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales	1

5.36 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 5.13.

Tableau 5.13 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	5 388,0	5 388,0	15	15
Autres objets de dépense	37,1	23,7	–	–
Total partiel	5 425,1	5 411,7	15	15
Quotes-parts hors budget ordinaire	27 262,7	27 147,3	74	74
Total	32 687,8	32 559,0	89	89

5.37 Le montant de 5 411 700 dollars permettra de reconduire 15 postes [1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 1 P-4/3 et 5 G(AC)] (5 388 000 dollars) et de financer les objets de dépense autres que les postes (23 700 dollars) pour les voyages et les services contractuels afin d'appuyer l'exécution du mandat du Bureau des opérations. Les titulaires des trois postes D-2 dirigeront chacun l'une des divisions régionales du Bureau. La réduction nette de 13 400 dollars, au titre des voyages et des services contractuels, s'explique par les gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019.

5.38 Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 27 147 300 dollars, qui permettront de financer un total de 74 postes et de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

Sous-programme 2 Questions militaires

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 915 600 dollars

5.39 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau des affaires militaires. Le Bureau des affaires militaires se compose du Bureau du Conseiller militaire, du Service des opérations militaires en cours, du Service de la constitution des forces et du Service de la planification militaire. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite

au sous-programme 2 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1).

Tableau 5.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure de résultats**

Objectif de l'Organisation : Exécuter efficacement les volets militaires des missions autorisées par le Conseil de sécurité et appliquer efficacement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Déploiement et mise en place rapides d'opérations de maintien de la paix mieux adaptées comme suite aux décisions du Conseil de sécurité	i) Mise au point de plans militaires dans un délai maximum de sept jours suivant l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité	Objectif	7	7	7	7
		Estimation		7	7	7
		Résultats effectifs			7	7
	ii) Constitution d'un noyau de militaires prêt à être déployé du Siège dans les opérations de maintien de la paix dans les 15 jours suivant l'adoption d'une résolution ou de la décision correspondante du Conseil de sécurité	Objectif	15			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Augmentation du nombre total d'unités militaires et d'unités de police annoncées par les États Membres aux niveaux 1, 2 et 3 et au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix [nombre d'unités militaires et d'unités de police]	Objectif	32			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
b) Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix	i) Application, par les opérations de maintien de la paix, de la totalité des recommandations concernant les questions militaires issues des rapports de fin de mission, de visite, d'étude ou d'évaluation qui ont été approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, conformément aux mandats intergouvernementaux correspondants	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	90	100
		Résultats effectifs			94	73

Facteurs externes

- 5.40 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres affectent en temps utile les effectifs et le matériel militaires nécessaires au déploiement des opérations de maintien de la paix et si les parties au conflit dans les zones d'opérations de maintien de la paix coopèrent avec l'Organisation.

Produits

5.41 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 5.15.

Tableau 5.15 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales :	
1. Déploiement d'un groupe restreint de militaires ou d'une équipe d'appui militaire dans les nouvelles missions et les missions en cours pour une période pouvant aller jusqu'à 90 jours	2
Activités ou documentation techniques :	
2. Rapport mensuel sur le déploiement de forces militaires, d'observateurs et de personnel du quartier général de la mission, l'accent étant mis sur l'équilibre entre les hommes et les femmes	24
3. Politiques, directives et instructions permanentes relatives au renforcement de l'efficacité des composantes militaires	1
4. Rapports d'évaluation des capacités de pays fournisseurs de contingents, y compris avant le déploiement	16
5. Plans militaires stratégiques pour les nouvelles opérations de maintien de la paix et celles auxquelles d'importants changements ont été apportés	8
6. Mise à jour et gestion du mécanisme d'annonce de contributions du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et de la réserve de cadres supérieurs disponibles pour les missions	1
Séminaires :	
7. Exposés présentés à des pays qui fournissent des contingents, s'appêtent à le faire ou l'envisagent, offrant des conseils militaires sur les besoins opérationnels d'opérations de maintien de la paix nouvellement créées ou des opérations auxquelles des ajustements importants ont été apportés	12
8. Accueil des officiers supérieurs préalablement au déploiement et communication d'informations après leur nomination	12
9. Séances d'information propres à une mission organisées à la demande du Comité d'état-major des Nations Unies concernant les faits nouveaux, les évolutions prévues, les situations de crise, les besoins en effectifs, les règles d'engagement et de comportement, l'évaluation des menaces et les modifications apportées au mandat confié aux opérations de maintien de la paix	24
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
10. Fourniture de conseils d'experts aux États Membres, aux organisations régionales et aux organismes des Nations Unies sur les aspects militaires des pourparlers et accords de paix et des opérations de maintien de la paix, y compris la planification stratégique et opérationnelle, et sur la mise en œuvre du volet militaire du mandat des opérations de maintien de la paix	20

5.42 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 5.16.

Tableau 5.16 Ressources nécessaires : sous-programme 2

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	895,0	895,0	3	3
Autres objets de dépense	32,2	20,6	–	–
Total partiel	927,2	915,6	3	3
Quotes-parts hors budget ordinaire	48 704,7	48 739,0	131	131
Total	49 631,9	49 654,6	134	134

- 5.43 Le montant de 915 600 dollars permettra de reconduire trois postes [1 SSG et 2 G(AC)] (895 000 dollars) et de financer les objets de dépense autres que les postes (20 600 dollars) pour les voyages afin d'appuyer l'exécution du mandat du Bureau des affaires militaires. La réduction nette de 11 600 dollars, au titre des voyages et des services contractuels, s'explique par les gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019.
- 5.44 Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 48 739 000 dollars, qui permettront de financer 134 postes et de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 497 900 dollars

- 5.45 La responsabilité opérationnelle de l'exécution du sous-programme incombe au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, lequel comprend la Division de la police, le Service de la lutte antimines, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)).

Tableau 5.17 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Soutenir les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la sécurité dans les pays en situation de conflit ou qui sortent d'un conflit et renforcer leurs moyens d'action afin que ces pays disposent des capacités nécessaires et de services viables, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Réduction du temps nécessaire pour déployer et mettre en place les composantes concernant l'état de droit et la sécurité des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité	i) Meilleure application des délais de déploiement initial d'agents des systèmes judiciaire et pénitentiaire dans les opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en transition, qui doit se faire le plus rapidement possible, dans les 30 jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité [nombre de jours]	Objectif	15			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Meilleure application des délais de déploiement initial d'agents spécialisés dans la lutte antimines, la gestion des armes et munitions et la neutralisation des engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en transition, qui doit se faire le plus rapidement possible, dans les 30 jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité [nombre de jours]	Objectif	15			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Meilleure application des délais de déploiement initial du personnel de police dans les opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en transition, qui doit se faire le plus rapidement possible, dans les 25 jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité [nombre de jours]	Objectif	25	25	30	45
		Estimation		25	30	45
		Résultats effectifs			30	45
b) Accroissement de l'efficacité des composantes concernant l'état de droit et la sécurité des opérations de maintien de la paix	i) Augmentation du nombre de plans intégrés bénéficiant de l'appui des composantes ci-après des opérations de maintien de la paix : police, justice, système pénitentiaire, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité et lutte antimines	Objectif	5	5	5	4
		Estimation		5	5	4
		Résultats effectifs			5	4

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Augmentation du nombre d'institutions nationales chargées de l'état de droit et de la sécurité, soutenues par des opérations de maintien de la paix, qui exercent leurs responsabilités en matière d'état de droit et de sécurité	Objectif	13	13	13	13
		Estimation		13	13	13
		Résultats effectifs			13	13
c) Meilleure prise de conscience et meilleure compréhension des dangers que représentent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans les pays touchés	Réduction du nombre de victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre dans les pays touchés	Objectif	2 500	2 500	3 500	4 200
		Estimation		2 500	3 500	4 200
		Résultats effectifs			3 678	4 200

Facteurs externes

- 5.46 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : le Conseil de sécurité établit des mandats clairs et réalistes pour les activités menées dans le domaine de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité; des systèmes et mécanismes nationaux sont en place pour que des policiers, des agents pénitentiaires et du personnel judiciaire qualifiés soient détachés en temps voulu; les partenaires extérieurs du maintien de la paix apportent l'appui nécessaire pour les activités concernant le rétablissement des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité; les États hôtes s'engagent à renforcer leurs institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité et/ou à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration; et les organisations nationales de lutte antimines sont en place dans le pays où les opérations sont menées.

Produits

- 5.47 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 5.18.

Tableau 5.18 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
1. Réunions d'information à l'intention des États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission	24
2. Réunions d'information à l'intention des États Membres sur la justice et les questions pénitentiaires	1
Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales :	
3. Fourniture de conseils spécialisés aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des capacités des services de police locaux et d'autres services chargés de l'application des lois	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
4. Fourniture de conseils spécialisés et d'un appui aux pays fournissant des forces de police sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation, du déploiement et de la formation du personnel de police, y compris des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées, et du déploiement de leur matériel	94
5. Assistance technique et recommandations destinées aux missions, dans le cadre de missions d'évaluation des composantes chargées de la lutte antimines dans les opérations nouvelles ou reconfigurées et les missions politiques spéciales ou en situation d'urgence	2
6. Déploiement dans des opérations sur le terrain d'experts des questions de police, dont celles concernant la planification et les réformes	6
7. Orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines, dans le cadre de programmes de lutte antimines et d'opérations de maintien de la paix	17
8. Visites préalables au déploiement dans les États Membres afin de donner des conseils sur les besoins en matière de police et les capacités et ressources nécessaires	10
9. Fourniture de conseils spécialisés et d'une assistance aux missions politiques spéciales sur des questions touchant la justice, le système pénitentiaire, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la lutte antimines, sous forme d'orientations, de bilans, d'activités de planification et de suivi et d'évaluation des programmes concernés	1
10. Déploiement de matériel de déminage conformément aux Normes internationales de la lutte antimines selon les priorités fixées par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines	1
11. Déploiement de spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité inscrits au fichier d'experts de la réforme du secteur de la sécurité dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales	1
12. Déploiement d'experts du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans les missions politiques spéciales	1
13. Coordination des activités de sensibilisation au danger des mines et de dialogue avec les collectivités qui sont menées dans le cadre de tous les programmes de lutte antimines de l'Organisation	1
14. Stages de formation aux mesures de sécurité relatives aux mines terrestres organisés à l'intention des forces de maintien de la paix et du personnel des entreprises de déminage, dans toutes les opérations de maintien de la paix	1
Activités ou documentation techniques :	
15. Rapports sur les visites opérationnelles effectuées dans les opérations de maintien de la paix	10
16. Documents d'orientation à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire	1
17. Supports de formation et organisation de cours à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire	1
18. Élaboration, examen ou révision de plans d'opérations policières, d'instructions permanentes et de directives pour les composantes police des missions	12
19. Établissement et mise en œuvre initiale des politiques et directives du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix	1
20. Rapports d'examen des programmes relatifs aux composantes judiciaire et pénitentiaire des missions de maintien de la paix	1
21. Mise à jour et gestion du site Web du Réseau électronique d'information sur la lutte antimines, qui contient des rapports, des documents d'information et d'autres données opérationnelles provenant de 17 programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre de missions	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
22. Mise à jour et gestion des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines grâce à des informations sur les zones dangereuses connues ou présumées et sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours	1
23. Rapports d'appui, d'examen ou d'évaluation technique ou stratégique sur l'exécution des mandats concernant la réforme du secteur de la sécurité	6
24. Rapport annuel multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines	2
25. Stages de formation sur les questions liées à la lutte antimines à l'intention du personnel de l'ONU et des organisations de la société civile qui opèrent dans des situations d'après conflit	6
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations :	
26. Organisation des réunions du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, en assurant les fonctions liées à la coprésidence	1
27. Organisation de réunions bimensuelles au niveau opérationnel et de réunions annuelles au niveau des responsables pour la coprésidence de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité	1
28. Organisation de réunions du Groupe de coordination interinstitutions de la lutte antimines au niveau des responsables et au niveau opérationnel (coprésidence) et de réunions annuelles du Comité de la lutte antimines	2
29. Organisation de réunions semestrielles des responsables et conseillers de la réforme du secteur de la sécurité dans les missions	1
Autres services :	
30. Réunions avec les donateurs pour le financement du déploiement, dans les opérations de maintien de la paix, d'experts de la réforme du secteur de la sécurité inscrits au fichier de l'Organisation	3
31. Représentation de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité dans les forums internationaux sur la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre	4
32. Présentation d'exposés aux États Membres, aux organes intergouvernementaux, aux groupes d'amis, aux groupes régionaux et aux institutions spécialisées sur l'amélioration de l'exécution des mandats des missions concernant la réforme du secteur de la sécurité	3
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Formations, séminaires et ateliers :	
33. Renforcement des capacités des autorités nationales et des partenaires locaux sur le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre; la sécurité, la gestion et la destruction des armes et des stocks de munitions; la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés.	1
Projets opérationnels :	
34. Déminage et neutralisation des restes explosifs de guerre; sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs; sécurité, gestion et destruction des armes et des stocks de munitions; réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés	1

5.48 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 5.19.

Tableau 5.19 Ressources nécessaires : sous-programme 3

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 477,9	1 477,9	3	3
Autres objets de dépense	31,2	20,0	–	–
Total partiel	1 509,1	1 497,9	3	3
Quotes-parts hors budget ordinaire	39 334,0	39 721,1	104	104
Ressources extrabudgétaires	94 438,5	95 015,4	27	27
Total	135 281,6	136 234,4	134	134

- 5.49 Le montant de 1 497 900 dollars permettra de reconduire trois postes (1 SSG, 1 D-2 et 1 P-5) (1 477 900 dollars) et de financer les objets de dépense autres que les postes (20 000 dollars) pour les voyages afin d'appuyer l'exécution du mandat du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. La réduction nette de 11 200 dollars proposée au titre des voyages s'explique par les gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019.
- 5.50 Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant de 39 721 100 dollars, qui permettront de financer 104 postes et de couvrir les autres dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme. Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 95 015 400 dollars, provenant principalement du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, et permettront notamment de financer 27 postes et d'autres dépenses de fonctionnement.

Sous-programme 4 **Politiques, évaluation et formation**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 650 200 dollars

- 5.51 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation. La Division se compose du Bureau du directeur, qui comprend l'Équipe d'évaluation et l'Équipe chargée des partenariats, du Service intégré de formation et du Service des politiques et des meilleures pratiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)).

Tableau 5.20 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la planification et l'établissement des opérations de maintien de la paix, pour qu'elles soient efficaces et efficientes sur la durée, conformément aux mandats du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la planification, de la gestion et de la conduite des opérations de maintien de la paix, et de l'appui à leur apporter, grâce à l'élaboration et à la diffusion d'orientations, d'instructions permanentes, de directives ainsi que de normes et d'outils de formation qui soient conformes à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix	i) Nombre de documents sur les orientations générales, les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques de référence qui ont été élaborés et mis à la disposition des praticiens du maintien de la paix	Objectif Estimation Résultats effectifs	36		
	ii) Diffusion plus rapide des normes de formation au maintien de la paix auprès des États Membres, des opérations, des partenaires régionaux et des établissements de formation [nombre de jours]	Objectif Estimation Résultats effectifs	30		

Facteurs externes

- 5.52 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres apportent l'appui nécessaire à la mise en œuvre des activités de formation et d'élaboration des politiques et les facteurs externes, comme les situations de crise dans les missions, et les besoins imprévus créés par des menaces nouvelles n'entraînent pas de réaffectation des ressources.

Produits

- 5.53 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 5.21.

Tableau 5.21 Produits par catégories

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
Fourniture d'un appui fonctionnel et de services de secrétariat dans le cadre des :	
1. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	1

Titre II Affaires politiques

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Documentation destinée aux organes délibérants :	
2. Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1
Autres services :	
3. Exposés au Comité spécial des opérations de maintien de la paix	15
4. Exposés aux États Membres sur des questions concernant le maintien de la paix	7
Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Activités ou documentation techniques :	
5. Fourniture de documents (politiques, pratiques et instructions permanentes) et de supports de formation aux États Membres, aux missions et au personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	1
6. Conseils sur les politiques à adopter, mise en commun des connaissances et des pratiques optimales, normes et supports de formation à l'intention des missions et évaluations des missions aux fins de l'amélioration de l'exécution des mandats	1
7. Tenue à jour et gestion de la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Autres services :	
8. Fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes partenaires du système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales	1
9. Orientations stratégiques, formation de formateurs, élaboration de programmes et de méthodes de formation et recensement des lacunes de la formation : appui apporté aux États Membres et aux institutions régionales chargées de la formation au maintien de la paix et de l'élaboration des politiques en la matière	1

5.54 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 5.22.

Tableau 5.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	650,2	650,2	3	3
Total partiel	650,2	650,2	3	3
Quotes-parts hors budget ordinaire	27 990,8	28 541,1	67	67
Total	28 641,0	29 191,3	70	70

- 5.55. Le montant de 650 200 dollars permettra de reconduire trois postes [2 P-2 et 1 G(AC)] nécessaires à l'exécution du mandat du Service des politiques et des meilleures pratiques de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation.
- 5.56. Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 28 541 100 dollars, qui permettront de financer 67 postes et de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

c) Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 730 600 dollars

- 5.57. Le Service administratif fournit au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions des services d'appui concernant l'administration du personnel, la gestion budgétaire et financière, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi que les activités financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix ou du Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- 5.58. La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 5.23.

Tableau 5.23 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	222,3		–	–
Autres objets de dépense	751,8	730,6	–	–
Total partiel	974,1	730,6	–	–
Quotes-parts hors budget ordinaire	24 921,3	26 818,1	15	15
Ressources extrabudgétaires	1 206,0	1 165,5	5	5
Total	27 101,4	28 714,2	20	20

- 5.59. Le montant de 730 600 dollars permettra de financer les dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. La réduction nette de 243 500 dollars s'explique par : a) la suppression progressive d'un poste P-4 (222 300 dollars), approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247; b) les gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
- 5.60. Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 26 818 100 dollars, qui permettront de financer 15 postes et de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme. Elles seront également complétées par des ressources extrabudgétaires estimées à 1 165 500 dollars provenant du compte spécial pour l'appui au programme, qui permettront de financer cinq postes, de couvrir les dépenses opérationnelles et de fournir les services d'appui

nécessaires au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions.

2. Département de l'appui aux missions

a) Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 077 100 dollars

- 5.61 L'Assemblée générale a défini le mandat du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions dans sa résolution 61/279 et l'a affiné dans sa résolution 67/287.
- 5.62 Le Bureau du Secrétaire général adjoint est composé des bureaux du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général, de la Section des nominations aux postes de haute direction, de l'Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, de l'équipe opérationnelle intégrée, du Service déontologie et discipline, de la Section de l'application des recommandations d'audit et des commissions d'enquête, de l'Équipe de liaison pour les achats des missions, de l'Équipe d'appui stratégique, de l'Équipe d'appui opérationnel et de l'Équipe du Siège chargée de l'appui au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS).
- 5.63 Le Bureau peut fournir des services à toutes les missions de façon rapide, efficace, efficiente et responsable; superviser les quatre divisions fonctionnelles du Département et du Centre de services mondial de l'ONU, qui comprend la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le centre des services informatiques et de communications de Valence (Espagne); mener les activités de consultation et de coordination internes, interdépartementales et externes nécessaires aux missions déployées ou devant l'être; fournir un appui intégré aux opérations du Département des opérations de maintien de la paix en déployant des spécialistes dans les équipes opérationnelles intégrées du Département, ainsi qu'un appui spécialisé aux activités du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie dirigées par le Département de l'appui aux missions; gérer la sélection des hauts responsables des missions et les aider à s'acquitter de leurs principales tâches et à appliquer le principe de responsabilité en matière de déontologie et de discipline; évaluer les risques opérationnels et les risques de non-respect des règles qui sont associés à la délégation de pouvoirs dans le domaine de la gestion des ressources humaines, financières, informatiques et matérielles; améliorer la performance environnementale des missions; assurer la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite des audits et des commissions d'enquête; gérer la délégation de pouvoirs aux missions en ce qui concerne les achats. En outre, le Bureau mettra en œuvre un programme d'action global de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
- 5.64 Le Bureau continuera de fournir des orientations stratégiques, un appui en matière de gestion du changement et des moyens de communication de l'information et d'assurer un contrôle de la performance afin d'améliorer en permanence les modes de fonctionnement pour assurer à l'ensemble des missions un appui fiable, régulier et durable et pour faire en sorte que le Département soit en mesure de répondre aux besoins et priorités en matière d'appui aux missions.
- 5.65 Le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions gère, avec l'aide du Sous-Secrétaire général et les conseils des États Membres, la stratégie, les priorités et les politiques générales du Département, et est responsable en dernier ressort des résultats obtenus. Le Sous-Secrétaire général se concentre sur les activités courantes pour veiller à ce qu'elles soient menées conformément à l'orientation générale du Département.

Tableau 5.24 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu [pourcentage]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
b) Respect des délais de soumission des documents dont les organes intergouvernementaux ont besoin pour leurs réunions	Respect des délais de soumission des documents [pourcentage]	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
c) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
d) Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux opérations sur le terrain	Conseils sur les priorités, les opérations et les résultats en matière d'appui aux missions fournis en permanence à tous les responsables de l'appui aux missions [pourcentage]	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
e) Unité de vues du Secrétariat, des États Membres et des autres parties prenantes quant à l'orientation des opérations des Nations Unies sur le terrain	Réalisation par les divisions et les centres de services du Département de l'appui aux missions des objectifs fixés dans leurs cadres budgétaires [Pourcentage des indicateurs de succès pour lesquels les objectifs ont été atteints]	Objectif	80			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

- 5.66 Le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres concourent à la prestation de services d'appui, conformément aux mandats et mémorandums d'accord établis et aux plans approuvés; des événements imprévus ou des changements de politique, entre autres exemples, n'occasionnent pas de dépassement des prévisions concernant la demande de services d'appui; les États Membres appuient les initiatives de réforme de l'ONU; les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police contribuent à la prévention et au traitement des cas de faute; les rapports d'enquête émanant d'entités extérieures sont reçus dans les temps.

Produits

5.67 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 5.25.

Tableau 5.25 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Autres services :	
1. Exposé en réponse à toutes les demandes exprimées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	1
2. Exposés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant le maintien de la paix	80
Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales :	
3. Consultations avec les responsables des missions pour examiner et évaluer les principales composantes d'appui et questions opérationnelles	56
4. Visites aux missions pour examiner les progrès enregistrés et donner des lignes directrices aux responsables des missions sur les questions concernant l'appui aux missions	20
5. Visites aux principaux bailleurs de fonds, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à d'autres États Membres, pour s'entretenir de questions relatives à l'appui aux missions et donner des conseils à cet égard	16
Activités ou documentation techniques :	
6. Supports de formation et de sensibilisation à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	1
Services d'appui administratif (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services de contrôle interne :	
7. Examen et traitement de rapports d'enquête corroborant des accusations de comportement répréhensible, reçus du Bureau des services du contrôle interne et d'autres entités ayant des fonctions d'enquête dans les missions, pour que les mesures disciplinaires voulues soient prises par les autorités internes ou externes compétentes	1
8. Enregistrement et suivi des cas présumés de comportement répréhensible de la part des militaires, du personnel de police ou du personnel civil en vue de leur communication à l'ONU ou aux États Membres, afin que des mesures appropriées soient prises	1

5.68 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 5.26.

Tableau 5.26 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	2 058,8	2 058,8	4	4
Autres objets de dépense	25,6	18,3	–	–
Total partiel	2 084,4	2 077,1	4	4
Quotes-parts hors budget ordinaire	24 198,1	24 411,4	66	66
Total	26 282,5	26 488,5	70	70

5.69 Le montant de 2 077 100 dollars permettra de reconduire quatre postes (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1 et 1 P-5) (2 058 800 dollars), et de couvrir d'autres objets de dépense (18 300 dollars), à savoir les voyages et les frais de représentation nécessaires à l'exécution des mandats du Bureau du Secrétaire général adjoint et du Bureau du Sous-Secrétaire général. La réduction nette de 7 300 dollars proposée au titre des voyages s'explique par les gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.

5.70 Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 24 411 400 dollars, qui permettront de financer 66 postes et de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits au titre de la composante direction exécutive et administration du Département.

b) Programme de travail

5.71 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 5.27.

Tableau 5.27 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
1. Appui administratif aux missions	3 248,9	3 120,0	14	13
2. Services d'appui intégrés	3 054,4	3 054,4	11	11
Total partiel	6 303,3	6 174,4	25	24
Quotes-parts hors budget ordinaire	113 185,2	115 202,0	340	340
Total	119 488,5	121 376,4	365	364

Sous-programme 5 Appui administratif aux missions

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 120 000 dollars

- 5.72 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du personnel et à la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1).

Tableau 5.28 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Donner aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions des Nations Unies les moyens dont elles ont besoin pour exécuter avec efficacité et efficience les mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité	i) Entre 85 % et 90 % de tous les recrutements dans les missions effectués à partir du fichier des candidats approuvés	Objectif	86			
		Estimation		86		
		Résultats effectifs				
	ii) Réduction du nombre de jours s'écoulant entre la publication de l'avis de vacance de poste et la sélection d'un candidat sur liste de candidats présélectionnés	Objectif	63			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
iii) Réduction du nombre de jours s'écoulant entre la date de la sélection du candidat et la date d'entrée en fonctions pour le recrutement des candidats retenus	Objectif	90				
	Estimation					
	Résultats effectifs					
b) Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix	i) Augmentation du pourcentage d'objectifs atteints en ce qui concerne les indicateurs stratégiques et opérationnels énumérés dans le cadre général de résultats et de responsabilisation des ressources humaines	Objectif	37			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Augmentation du pourcentage de femmes figurant sur les fichiers de candidats présélectionnés par les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions	Objectif	35			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Maintien d'un délai moyen de trois mois pour le traitement des demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents, entre la réception de la demande certifiée par la mission et son approbation par le Département	Objectif	3	3	3	3
		Estimation		3	3	3
		Résultats effectifs		3	3	3

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Communication et suivi plus rapides des allégations de comportement répréhensible	Examen dans un délai de sept jours suivant leur réception de toutes les allégations de comportement répréhensible grave signalées aux opérations de maintien de la paix, en vue de leur consignation dans le Système de suivi des fautes professionnelles et de leur signalement au Siège	Objectif	7	7	7	7
		Estimation		7	7	7
		Résultats effectifs			7	7
d) Prévention des fautes graves et mesures permettant de les éviter	i) Contrôle des antécédents de tous les membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies afin de s'assurer qu'ils n'ont jamais commis de fautes graves au service de l'ONU [pourcentage]	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Adoption de nouvelles mesures en ce qui concerne les fautes graves, y compris, sans que cette liste soit limitative, un contrôle sensiblement renforcé de l'état-major de la mission sur tous les sites de la mission, l'application des meilleures pratiques, l'examen régulier et l'atténuation des facteurs de risque liés aux comportements répréhensibles, et l'évaluation des responsables à tous les niveaux sur leur rôle dans l'application effective des normes de conduite des Nations Unies [nombre de rapports]	Objectif	4			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Diminution du nombre d'allégations étayées de faute grave, y compris de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles [pourcentage]	Objectif	10			
		Estimation		10		
		Résultats effectifs	4			
	iv) Mise en œuvre rapide et efficace de toutes les mesures relatives aux fautes graves qui ont été adoptées, y compris les mesures spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, conformément à la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité et aux résolutions de l'Assemblée générale se rapportant à la question [nombre de rapports]	Objectif				
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

- 5.73 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres continuent de fournir le soutien politique et les ressources nécessaires.

Produits

5.74 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 5.29.

Tableau 5.29 Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire)	
Autres services :	
1. Exposés aux États Membres sur les aspects administratifs du recrutement du personnel des missions	1
2. Fourniture d'informations générales aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts sur les politiques, procédures et pratiques de financement opérationnel dans le contexte des missions, notamment des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et des centres de services mondiaux et régionaux, et sur les questions transversales	1
Services d'appui administratif (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire)	
Gestion des ressources humaines :	
3. Fourniture de conseils spécialisés sur la structure des effectifs ainsi que sur les catégories, les classes et les titres fonctionnels des postes	1
4. Suivi de la délégation de pouvoirs importants en matière de gestion des ressources humaines aux missions, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269	1
5. Déploiement d'équipes d'assistance dans les missions opérant dans des conditions difficiles pour répondre aux besoins concernant la gestion des ressources humaines (recrutement et problèmes administratifs et techniques)	1
6. Organisation de la conférence des responsables des ressources humaines et de la table ronde interinstitutions sur l'organisation des carrières et participation à ces deux réunions	1
7. Gestion de la procédure de sélection du personnel à des postes dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, dans le respect des normes et principes énoncés dans l'instruction administrative ST/AI/2010/3	1
8. Communication grâce à la participation à des foires de l'emploi et à une publicité ciblée sur des sites Web spécialisés et dans des publications professionnelles	1
9. Activités de communication ciblées menées auprès des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des États Membres non représentés ou sous-représentés	1
10. Fourniture d'outils d'informatique décisionnelle concernant les principaux indicateurs clefs de performance et les analyses stratégiques aux fins du recrutement du personnel des missions	1
11. Fourniture d'instructions générales relatives aux ressources humaines au personnel recruté sur les plans national et international par l'intermédiaire des services chargés du personnel civil dans les missions	1
12. Fourniture de conseils et de réponses d'ordre juridique et concernant les politiques générales suite à plus de 600 affaires et demandes de renseignements formelles et informelles provenant des missions, du Groupe du contrôle hiérarchique, du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, du Bureau de la gestion des ressources humaines et d'autres entités	1
13. Contrôle et évaluation des résultats des services de gestion des ressources humaines des missions dans le cadre des visites de contrôle du Bureau de la gestion des ressources humaines	1
14. Contributions aux rapports du Secrétaire général sur toutes les questions relatives aux ressources humaines	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
15. Observations sur le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines destinées au rapport annuel du Bureau de la gestion des ressources humaines au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires	1
Services financiers relatifs aux activités de maintien de la paix :	
16. Définition d'objectifs pour les principaux éléments des ressources et élaboration d'un cadre d'analyse transversal permettant d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'analyse de la dotation en ressources des missions	1
17. Échange de lettres entre le Département de l'appui aux missions et les Volontaires des Nations Unies définissant les conditions de service des Volontaires des Nations Unies déployés dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales	1
18. Gestion financière des missions en cours de liquidation	1
19. Négociation de mémorandums d'accord relatifs à la gestion du matériel appartenant aux contingents et aux effectifs déployés dans les missions	1
20. Traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ou des lettres d'attribution et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1
21. Définition des ressources nécessaires pour appuyer l'évaluation et la planification des nouvelles opérations de maintien de la paix ou des opérations en expansion, conformément aux décisions du Conseil de sécurité	1
22. Visites sur le terrain afin de fournir un appui sur place, notamment pour l'établissement des projets de budget des missions, l'évaluation des ressources nécessaires et la mise en œuvre d'importantes initiatives en matière d'administration financière	1
Comptabilité générale et information financière :	
23. Fourniture de conseils spécialisés à toutes les opérations hors Siège et aux missions permanentes des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1
24. Fourniture de conseils spécialisés aux missions, y compris les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre de services régional, sur l'établissement des projets de budget et des rapports sur l'exécution du budget, la tenue des comptes et l'établissement des états financiers et la gestion des ressources financières	1
25. Appui à la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public et à la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja dans les opérations de maintien de la paix	1
26. Appui à la stratégie globale d'appui aux missions, notamment à la mise en place des centres de services régionaux et mondiaux s'agissant des services financiers partagés	1
27. Formation des spécialistes du budget et des finances des missions de maintien de la paix à des systèmes et procédures financiers nouveaux ou existants	1

5.75 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 5.30.

Tableau 5.30 Ressources nécessaires : sous-programme 5

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 226,5	3 064,1	14	13
Autres objets de dépense	22,4	55,9	–	–
Total partiel	3 248,9	3 120,0	14	13
Quotes-parts hors budget ordinaire	59 104,1	60 894,3	183	183
Total	62 353,0	64 014,3	197	196

- 5.76 Le montant de 3 120 000 dollars permettra de financer 13 postes (1 P-5, 2 P-4, 4 P-2/1 et 6 G(AC)] (3 064 100 dollars), et de couvrir d'autres objets de dépense (55 900 dollars), à savoir les autres dépenses de personnel et les voyages, nécessaires à l'exécution des mandats de la Division du personnel et de la Division du budget et des finances. La diminution de 128 900 dollars s'explique par les gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019, notamment la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), et la redistribution des ressources non affectées à des postes.
- 5.77 Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 60 894 300 dollars, qui permettront de financer 183 postes et de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

Sous-programme 6 Services d'appui intégrés

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 054 400 dollars

- 5.78 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du soutien logistique et à la Division des technologies de l'information et des communications. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1).

Tableau 5.31 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'exécution des mandats des missions grâce à des services logistiques et à des services d'appui rapides, efficaces et rationnels

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Réalisation dans les délais prescrits de la planification des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité, et déploiement et mise en place rapides de ces opérations	i) Sélection et déploiement du matériel logistique pouvant utilement appuyer les équipes de démarrage et les premiers déploiements de contingents et d'effectifs de police, dans les 90 jours suivant l'adoption d'un mandat par le Conseil de sécurité	Objectif	90	90	90	90
		Estimation		90	90	90
		Résultats effectifs			90	90
	ii) Mise en place de moyens complets dans les domaines de l'informatique et des communications, y compris des services protégés de téléphonie, de transmission de données et de vidéotransmission, dans les 20 heures suivant l'arrivée du matériel et du personnel	Objectif	20	20	20	20
		Estimation		20	20	20
		Résultats effectifs			20	20
b) Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions	i) Amélioration des processus de la chaîne d'approvisionnement pour toutes les missions [pourcentage]	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Mise à disposition des missions, 365 jours par an, de contrats cadres en bonne et due forme indiquant des montants plafonds suffisants	Objectif	365	365	365	365
		Estimation		365	365	365
		Résultats effectifs			365	365
	iii) Fonctionnement du réseau longue distance 99,8 % du temps	Objectif	99,8	99,8	99,8	99,8
		Estimation		99,8	99,8	99,8
		Résultats effectifs			99,8	99,8

Facteurs externes

- 5.79 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: les fournisseurs assurent la livraison des biens et la prestation des services dans les délais fixés et les États Membres apportent l'appui politique et les ressources nécessaires.

Produits

- 5.80 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont indiqués dans le tableau 5.32.

Tableau 5.32 Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services d'appui administratif (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire)	
Services centraux d'appui :	
1. Mise à jour et gestion des mécanismes, procédures et espaces d'échange d'informations destinés aux missions de maintien de la paix afin qu'elles puissent mieux répondre à leurs besoins en matériel, produits et services	1
2. Administration et gestion des marchés relatifs aux transports et aux mouvements	1
3. Administration et gestion des marchés relatifs au soutien spécialisé	1

5.81 La répartition des ressources pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 5.33.

Tableau 5.33 Ressources nécessaires : sous-programme 6

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 054,4	3 054,4	11	11
Total partiel	3 054,4	3 054,4	11	11
Quotes-parts hors budget ordinaire	54 081,1	54 307,7	157	157
Total	57 135,5	57 362,1	168	168

5.82 Le montant de 3 054 400 dollars permettrait de reconduire 11 postes [1 D-2, 1 P-5, 4 P-4/3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)] pour appuyer l'exécution du mandat de la Division du soutien logistique et de la Division des technologies de l'information et des communications.

5.83 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire seraient complétées par un montant estimatif de 54 307 700 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui permettrait de financer 157 postes et les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

B. Missions de maintien de la paix

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 86 608 400 dollars

5.84 Les ressources demandées au titre de cette composante permettront de couvrir les dépenses de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (67 190 500 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (19 417 900 dollars).

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 67 190 500 dollars

- 5.85 Première opération de maintien de la paix créée par le Conseil de sécurité, par sa résolution 50 (1948), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) continue d'incarner la volonté du Conseil de veiller à l'application des accords d'armistice de 1949 et des cessez-le-feu qui en découlent. Dans sa résolution 73 (1949), le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre des dispositions pour garder en fonctions les membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir la suspension d'armes, ainsi qu'il avait demandé dans sa résolution 54 (1948), de même que pour aider les parties aux conventions d'armistice à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions.
- 5.86 L'ONUST a pour objectif général d'observer et de faire respecter le cessez-le-feu sans condition et d'aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions, conformément à la résolution 73 (1949).
- 5.87 L'ONUST continuera de s'acquitter des fonctions essentielles qui relèvent de son mandat actuel et qui consistent à déployer des observateurs et à maintenir des contacts avec les autorités régionales. Il affectera des observateurs militaires qualifiés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour les aider à s'acquitter de leurs mandats respectifs. Il maintiendra des bureaux de liaison en Égypte, dotés d'une capacité minimale de patrouille, ainsi qu'en République arabe syrienne et au Liban. Son quartier général assurera la liaison avec la Jordanie et Israël.
- 5.88 L'ONUST continuera de présenter, en temps voulu et avec le souci de l'exactitude, des rapports d'observation et des analyses de l'évolution politique, en particulier des conditions de sécurité, dans toute sa zone d'opérations. Il continuera de fournir un appui à toutes ses antennes, à tous ses bureaux de liaison ainsi qu'à son quartier général à Jérusalem pour ce qui concerne le commandement, l'administration, la logistique et la sécurité. Les bons offices du chef de la mission continueront d'être mis à contribution pour renforcer et améliorer les relations entre Israël et ses voisins. L'ONUST continuera en outre d'entretenir des contacts aussi efficaces que possible avec les ambassadeurs et représentants diplomatiques des pays fournisseurs de contingents ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies dans la région. Enfin, il continuera d'élaborer des plans d'urgence pour faire face à l'évolution de la situation militaire ou politique dans la zone d'opérations.
- 5.89 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à l'ONUST. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)).

Tableau 5.34 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Observer et faire respecter le cessez-le-feu sans condition et aider les parties à contrôler l'exécution et le respect des dispositions des accords d'armistice de 1949

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Le Conseil de sécurité est informé sans délai du non-respect de ses résolutions	Présentation des rapports d'observation au Secrétaire général en temps voulu [pourcentage]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Estimation			100	100

Facteurs externes

- 5.90 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 coopèrent avec l'ONUST dans l'exercice de ses fonctions; b) toutes les parties demeurent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour accomplir le mandat défini par le Conseil de sécurité.

Produits

- 5.91 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont indiqués dans le tableau 5.35.

Tableau 5.35 Produits par catégories

Produits	Quantité
Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales :	
1. Observations fixes : observations quotidiennes depuis 6 postes d'observation dotés chacun de 3 observateurs militaires pour le Groupe d'observateurs au Golan (nombre de jours-homme)	13 140
2. Patrouilles d'opérations mobiles : patrouilles pour le Bureau de liaison du Caire, sur la Ligne bleue, pour le Groupe d'observateurs au Liban et pour les activités de familiarisation avec la zone concernées et patrouilles pour le Groupe d'observateurs au Golan (nombre de jours-homme de patrouille)	26 892
3. Inspections et enquêtes dans le secteur Alpha pour le Groupe d'observateurs au Golan	840
4. Formation initiale des observateurs militaires au quartier général de l'ONUST à Jérusalem avant leur déploiement (nombre d'observateurs militaires)	300
5. Liaison au niveau stratégique avec les autorités nationales de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne pour évaluer la stabilité et les conditions de sécurité, l'incidence de l'évolution de la situation régionale, les perturbations potentielles entre les parties et dans les zones des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents, des représentants d'autres États Membres et des organisations et opérations des Nations Unies dans la zone de la Mission (nombre de visites)	40
6. Liaison et coordination au niveau local avec des officiers en Égypte, Israël, Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et avec des représentants des autorités locales, des dirigeants communautaires, des interlocuteurs internationaux, des membres des opérations des Nations Unies et des bureaux de pays (104 rapports de 4 bureaux de liaison et 1 rapport d'une antenne)	520

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Activités ou documentation techniques :	
7. Rapports de situation hebdomadaires; rapports analytiques ou d'évaluation : rapports thématiques et analytiques, fiches de pays, rapports mensuels sur la situation militaire, rapports annuels; rapports sur la sécurité	386
Services d'appui administratif (budget ordinaire)	
Gestion d'ensemble :	
8. Visites du Chef de mission au Groupe d'observateurs au Golan et au Groupe d'observateurs au Liban	16
9. Visites de contrôle du Chef d'état-major adjoint dans deux antennes et trois bureaux de liaison	28
10. Visites d'aide au personnel des antennes	12
11. Visites de contrôle et de familiarisation avec les opérations	8
12. Conférences consacrées aux opérations, conférences des bureaux de liaison et conférences des observateurs militaires principaux	46
Services centraux d'appui :	
13. Apport d'un appui logistique, notamment en matière de transports, de services généraux, d'informatique et de communications	1
14. Gestion et coordination des accords d'appui entre missions avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, la FINUL et la FNUOD	3

5.92 La répartition des ressources pour l'ONUST est indiquée dans le tableau 5.36.

Tableau 5.36 **Ressources nécessaires : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	43 996,9	42 210,1	244	238
Autres objets de dépense	24 199,8	24 980,4	–	–
Total	68 196,7	67 190,5	244	238

5.93 Le montant de 67 190 500 dollars permettra de financer 238 postes (1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 73 SM, 151 AL et 2 AN) (42 210 100 dollars), ainsi que les autres objets de dépense (24 980 400 dollars), dont les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les frais de représentation, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, l'amélioration des locaux et les subventions et contributions.

5.94 La baisse de 1 006 200 dollars s'explique par l'effet conjugué d'une réduction de 1 786 800 dollars des ressources demandées au titre des postes et une augmentation de 780 600 dollars de celles demandées au titre des autres objets de dépense. La diminution au titre des postes est due au fait qu'il est proposé de supprimer huit postes [3 SM et 5 G(AL)], de déclasser cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local et de créer deux postes [1 poste d'analyste de l'information (P-3) et 1 poste d'administrateur chargé de la gestion des immobilisations corporelles (agent du Service mobile)], pour renforcer les capacités intégrées de la mission en matière d'analyse, d'établissement de rapports et de gestion des actifs, compte tenu : a) des recommandations de

l'examen des besoins en personnel civil de l'ONUST; b) des gains d'efficience que l'Organisme compte réaliser en 2018-2019. L'augmentation prévue au titre des autres objets de dépense correspond à l'effet conjugué des facteurs suivants : a) la hausse des dépenses afférentes au remplacement des véhicules, l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) et les travaux de rénovation et de remise en état du quartier général de l'ONUST, visant à atténuer les risques de santé et de sécurité pour le personnel des Nations Unies; b) la baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels (agents de sécurité et fournitures et accessoires) en conséquence de la réduction des besoins en carburant qui devrait résulter de la diminution du nombre de patrouilles et de l'utilisation de groupes électrogènes dans certains postes d'observation; c) les gains d'efficience que l'Organisme compte réaliser en 2018-2019.

- 5.95 La mise en service dans toutes les missions d'un seul progiciel intégré, Umoja, a permis de regrouper au Centre de services régional et au Bureau d'appui commun de Koweït le traitement des états de paie de l'ensemble du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue opérant sur le terrain. Les états de paie du personnel recruté sur le plan national et des observateurs militaires de l'ONUST sont administrés par le Bureau d'appui commun de Koweït depuis novembre 2016. La centralisation des services de traitement chargés des états de paie et autres prestations conduit à réaffecter le personnel des services financiers des missions concernées. À cet égard, et compte tenu du nouveau volume de travail des sections des finances du Bureau d'appui commun de Koweït et de l'ONUST, il est proposé de transférer un poste d'assistant (finances) (agent local) au Bureau d'appui commun de Koweït.
- 5.96 L'ONUST et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ayant des locaux en commun à Jérusalem, les deux entités ont décidé, dans le but d'améliorer les synergies et de maximiser les gains d'efficacité, que le Chef de l'appui à la mission (D-1) de l'ONUST exercerait également les fonctions de Chef de l'appui à la mission du Bureau du Coordonnateur spécial. Il est par conséquent proposé de supprimer le poste de Chef de l'appui à la mission (P-5) du Bureau du Coordonnateur spécial.
- 5.97 Compte tenu des besoins opérationnels et de la restructuration organisationnelle, il est proposé de transférer six postes [3 SM, 1 AN et 2 G(AL)] dans d'autres bureaux et lieux d'affectation de la mission. Il est également proposé d'établir une Section du génie et de la gestion des installations, entité distincte placée sous la supervision directe du Chef adjoint de l'appui à la mission, et d'y transférer tous les postes ayant trait au génie et à la gestion des installations, à savoir 26 postes [4 SM et 22 G(AL)].

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 19 417 900 dollars

- 5.98 Au mois de janvier 1948, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 39 (1948), constitué la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée de procéder à une enquête sur les faits en vue de l'application de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies et d'exercer toute influence médiatrice susceptible d'aplanir les difficultés relatives au différend concernant le statut du Cachemire. Par sa résolution 47 (1948), le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission devait être porté de trois à cinq, étant entendu qu'elle pouvait avoir recours à du personnel militaire pour contrôler le cessez-le-feu. Ces dispositions sont à la base de la création du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Après la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 91 (1951), que l'UNMOGIP continuerait de surveiller la suspension d'armes au Jammu-et-Cachemire.

- 5.99 Actuellement, l'UNMOGIP a pour mission de suivre les faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971, d'en superviser la stricte observation et de rendre compte au Secrétaire général à ce sujet. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par les observateurs militaires déployés dans des postes avancés et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Islamabad (du 1^{er} novembre au 30 avril) et un quartier général arrière à Srinagar (du 1^{er} mai au 31 octobre). Un bureau de liaison a été établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent un appui administratif et logistique. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.
- 5.100 La mise en service dans toutes les missions d'un seul progiciel intégré, Umoja, a permis de regrouper au Centre de services régional et au Bureau d'appui commun de Koweït le traitement des états de paie de l'ensemble du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue opérant sur le terrain. Les états de paie du personnel de l'UNMOGIP recruté sur le plan national doivent être administrés par le Bureau d'appui commun de Koweït à compter de janvier 2018. La centralisation des services chargés des états de paie et autres prestations conduit à réaffecter le personnel des services financiers des missions concernées. À cet égard, et compte tenu de l'évolution du volume de travail des sections des finances du Bureau d'appui commun de Koweït et de l'UNMOGIP, il est proposé de transférer un poste d'assistant (finances) (agent local) au Bureau d'appui commun de Koweït.
- 5.101 Pour renforcer et appuyer les travaux de l'équipe de gestion, conformément au cadre intégré de gestion des ressources humaines de la stratégie globale d'appui aux missions, la mission propose de rebaptiser et de réorganiser certains groupes, ainsi que cela se fait actuellement dans l'ensemble des missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, sans modifier les tâches à effectuer, les fonctions correspondantes ou la hiérarchie, comme indiqué ci-après :
- a) Le Groupe de la sécurité relèverait directement du Chef de la mission et non plus du Chef de l'appui à la mission;
 - b) Le Groupe des services généraux aurait pour nouveau nom « Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services »;
 - c) Le Groupe du personnel civil deviendrait le « Groupe des ressources humaines »;
 - d) Le Groupe des finances serait dénommé « Groupe des finances et du budget ».
- 5.102 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à l'UNMOGIP. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1).

Tableau 5.37 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Suivre les faits nouveaux se rapportant aux violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle, selon le mandat confié au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan par le Conseil de sécurité dans sa résolution 307 (1971)

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Le Siège de l'Organisation des Nations Unies est rapidement informé des faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu par les observateurs militaires des Nations Unies qui effectuent des tâches sur le terrain, de part et d'autre de la ligne de contrôle	i) Nombre de tâches effectuées librement et en toute sécurité sur le terrain après notification, dans la mesure où les pays hôtes le permettent	Objectif	4 500	5 000	5 000	5 000
		Estimation		5 000	5 000	5 000
		Résultats effectifs			4 468	4 864
	ii) Pourcentage des incidents ou violations communiqués en temps voulu au Siège de l'ONU	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
b) Les résumés des enquêtes sur toutes les plaintes officielles soumises au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan au sujet de violations présumées du cessez-le-feu sont dûment communiqués aux parties	i) Conduite d'enquêtes sur toutes les plaintes relevant de la compétence du Groupe, dans la mesure où les pays hôtes le permettent [pourcentage]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
	ii) Pourcentage des enquêtes effectuées dont les résumés sont communiqués aux parties	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

- 5.103 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les parties coopèrent et respectent et appliquent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu.

Produits

- 5.104 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont indiqués dans le tableau 5.38.

Tableau 5.38 Produits par catégories

Produits	Quantité
Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales :	
1. Visites sur le terrain et patrouilles à des fins de reconnaissance, d'observation et d'enquête	4 500
2. Occupation des postes d'observation 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections dans tous les postes avancés, au siège principal, au siège arrière et au bureau de liaison	730

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Activités ou documentation techniques :	
3. Rapports de situation quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur l'évolution de la situation politique, les conditions de sécurité et de sûreté et les activités des postes avancés	858
4. Rapports spéciaux sur les enquêtes menées à la suite de plaintes pour violations présumées du cessez-le-feu conformément aux procédures opérationnelles permanentes de l'UNMOGIP	2
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire)	
Autres services :	
5. Contacts, réunions et négociations avec les parties, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la communauté internationale	120

5.105 La répartition des ressources pour l'UNMOGIP est indiquée dans le tableau 5.39.

Tableau 5.39 **Ressources nécessaires : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan**

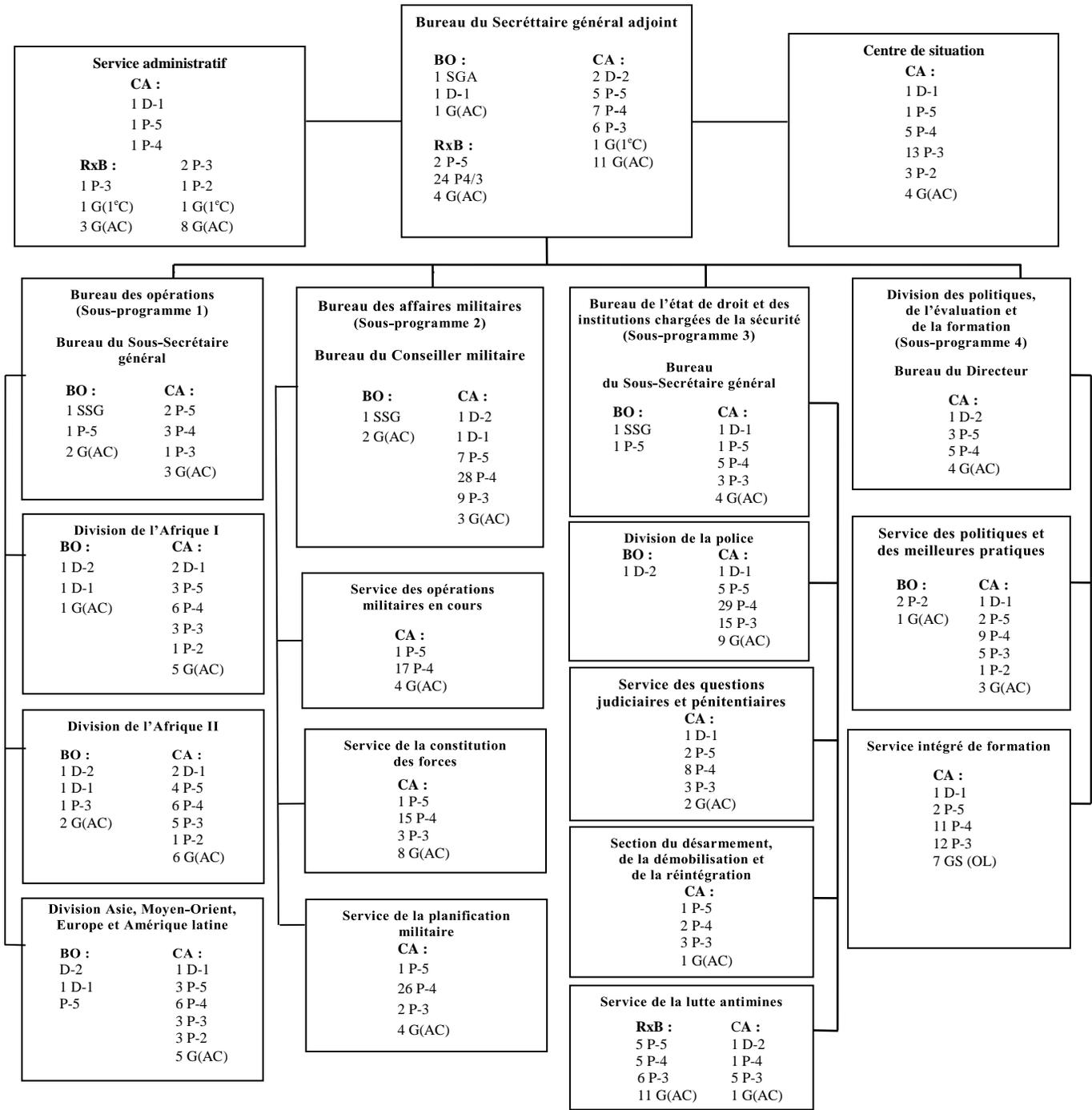
	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	9 806,7	9 806,7	74	74
Autres objets de dépense	12 486,9	9 611,2	–	–
Total	22 293,6	19 417,9	74	74

5.106 Le montant de 19 417 900 dollars permettra de financer 74 postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 G(AL)] (9 806 700 dollars), ainsi que les autres objets de dépense (9 611 200 dollars), dont les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les frais de représentation, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel. La réduction nette de 2 875 700 dollars s'explique par : a) la suppression des dépenses non renouvelables liées à la remise en état du quartier général; b) les gains d'efficacité que la mission prévoit de réaliser en 2018-2019.

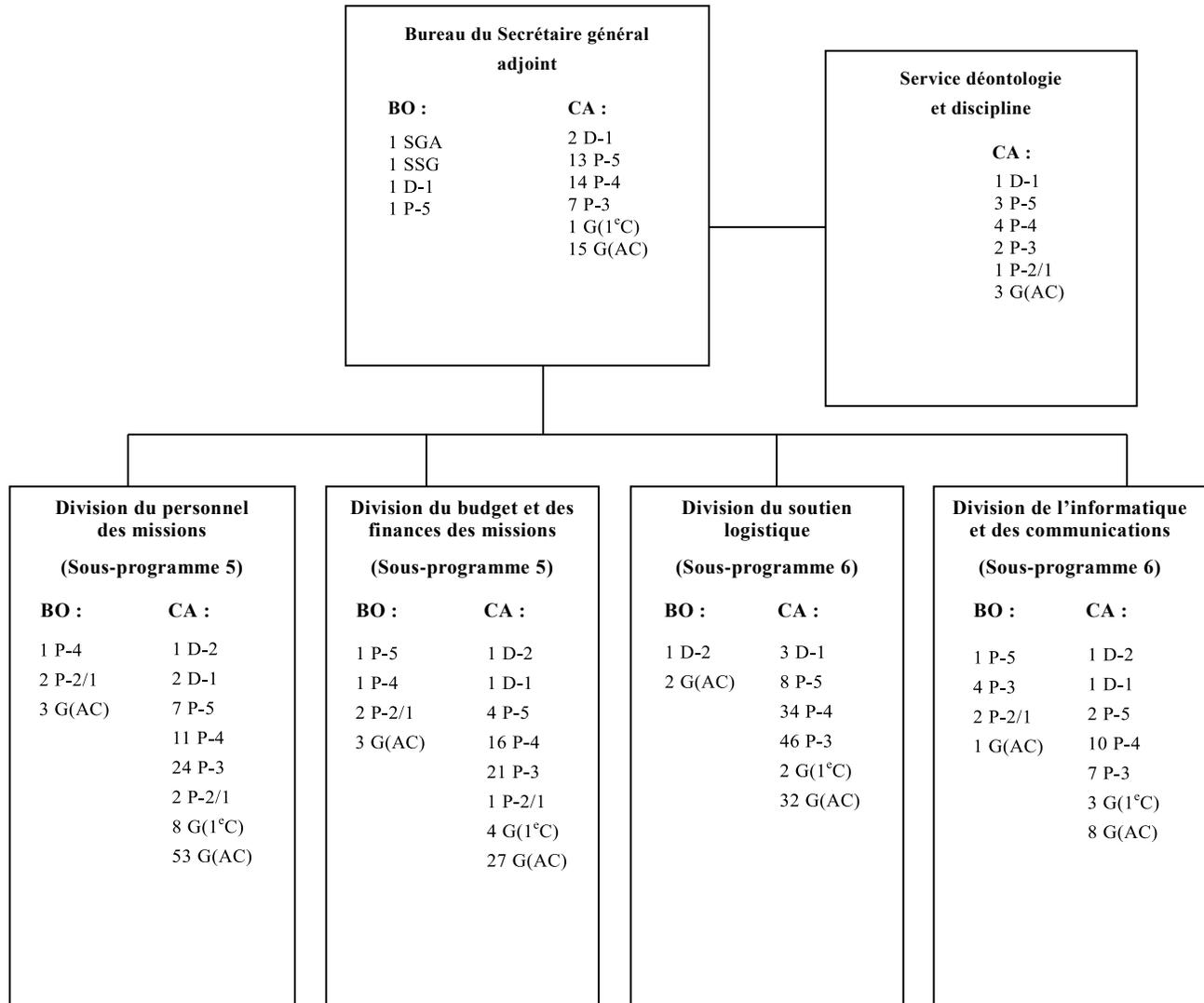
Annexe

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019

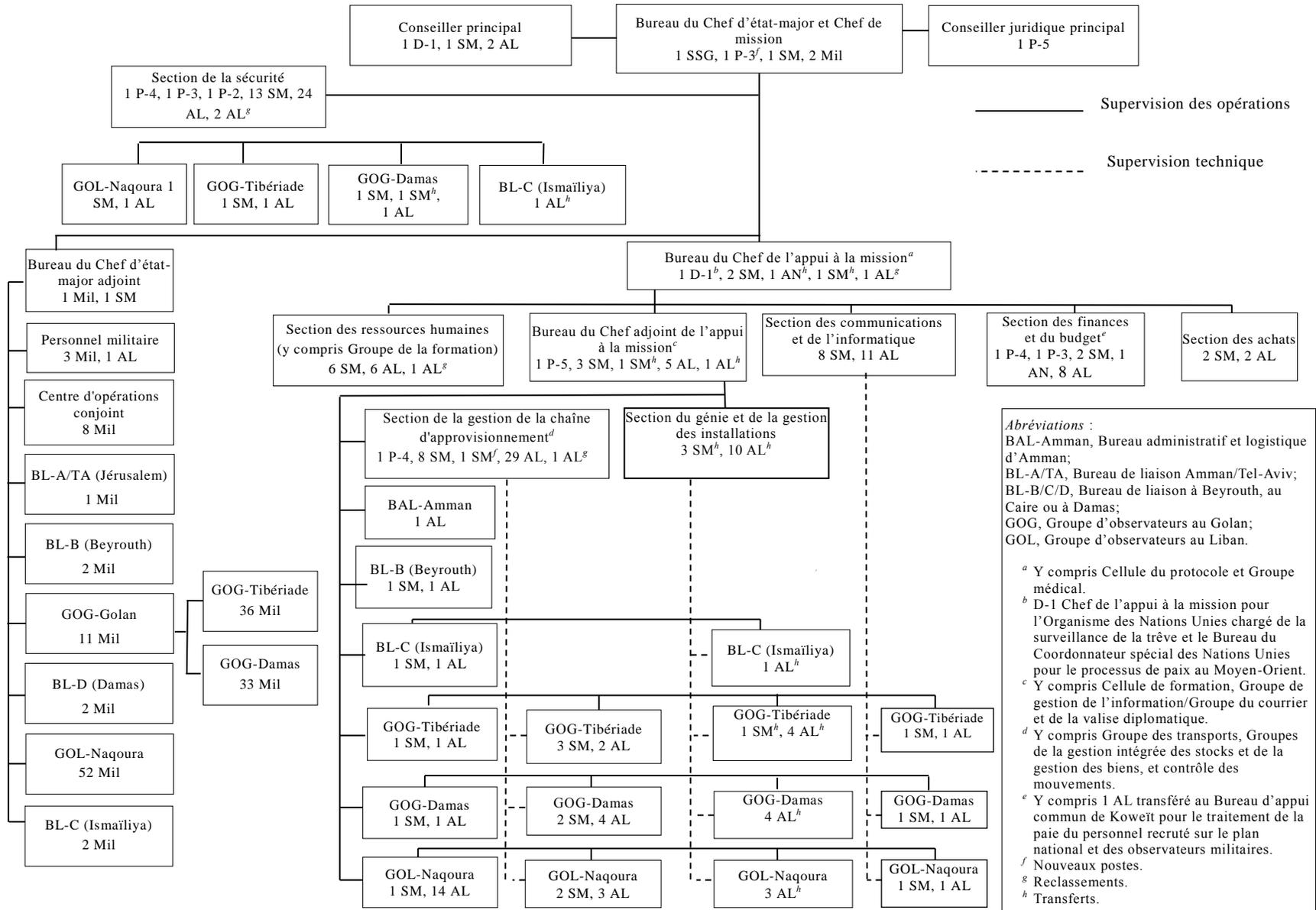
A. Département des opérations de maintien de la paix



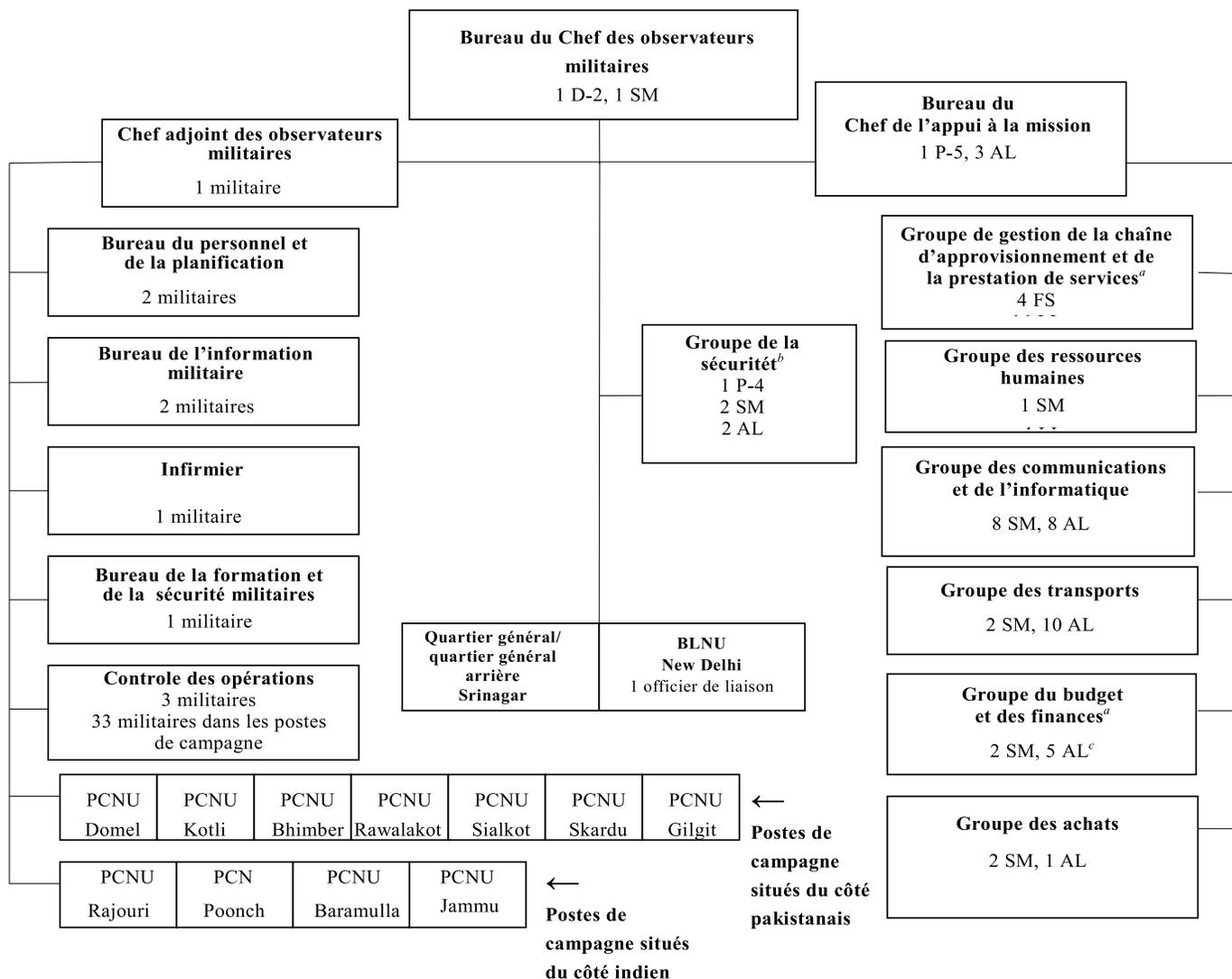
B. Département de l'appui aux missions



C. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve



D. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan



Abréviations : BLNU = Bureau de liaison des Nations Unies; PCNU = poste de campagne des Nations Unies.

^a Modification de la nomenclature concernant le Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, le Groupe des ressources humaines, et le Groupe du Budget et des finances.

^b Modification de la structure hiérarchique [le chef du service de sécurité (P-4) relève du chef des observateurs militaires].

^c Y compris 1 AL transféré au Bureau d'appui commun de Koweït pour le traitement de la paie du personnel recruté sur le plan national et des observateurs militaires.

Annexe II

Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019

<i>A/70/6 (Sect. 5) et Corr.1, paragraphe</i>		<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Direction exécutive et administration				
5.34 a) i)		Fourniture de services d'appui fonctionnel au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	1	Caduc
Total partiel			1	
Sous-programme 2. Questions militaires				
5.47 a) i)		Activités quotidiennes de suivi et d'appui concernant l'ensemble des unités militaires, par le truchement de la fonction de contrôle	1	Caduc
Total partiel			1	
Total			2	
Direction exécutive et administration				
5.76 b)		Rapports d'étape annuels, accompagnés de recommandations, à l'Assemblée générale, sur les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des améliorations et des réformes de l'appui aux missions	2	Achevé. Cette activité à échéance définie a été exécutée suite à la mise en application de la stratégie globale d'appui aux missions.
Total			2	
Total			4	

<i>A/70/6 (Sect. 5) et Corr.1, paragraphe</i>		<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve				
5.100 a)		Rapports de situation quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou spéciaux sur les incidents et les violations, l'évolution politique et les questions de sécurité	1	Caduc. Dans les rapports sur l'exécution du programme de 2008/09, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a indiqué qu'il incombait au premier chef à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) d'enquêter sur les manquements et violations et

A/70/6 (Sect. 5)

et Corr.1, paragraphe

	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
5.100 a)	Comptes rendus quotidiens sur les opérations militaires	1	d'en rendre compte, d'où la non-reconduction de ce produit. Caduc. Dans le cadre du dispositif de contrôle opérationnel existant, le Groupe d'observateurs au Liban et le Groupe d'observateurs au Golan font quotidiennement rapport l'un à la FINUL et l'autre à la FNUOD, d'où la non-reconduction de ce produit.
5.100 a)	Rapports politiques hebdomadaires et mensuels	1	Établis par ailleurs
5.100 a)	Rapports mensuels sur les atteintes à la sécurité	1	Dans les rapports sur l'exécution du programme de 2008/09, l'ONUST a indiqué qu'il incombait au premier chef à la FINUL et à la FNUOD d'enquêter sur les manquements et violations et d'en rendre compte, d'où la non-reconduction de ce produit.
5.100 a)	Enquêtes opérationnelles sur les incidents et les violations	1	Dans les rapports sur l'exécution du programme de 2008/09, l'ONUST a indiqué qu'il incombait au premier chef à la FINUL et à la FNUOD d'enquêter sur les manquements et violations et d'en rendre compte, d'où la non-reconduction de ce produit. Le Groupe d'observateurs au Liban (FINUL) est responsable au premier chef des enquêtes sur les violations de la Ligne bleue et des comptes rendus y relatifs. Le Groupe d'observateurs au Golan (FNUOD) a la principale responsabilité des enquêtes sur la zone de séparation, d'où la non-reconduction de ce produit.
5.100 a)	Comptes rendus quotidiens des informations diffusées par les médias	1	Établis par ailleurs
Total		6	